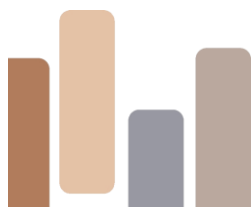


## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N°	OBJET	APPROUVÉE/REJETÉE
DEL-01-2025	Bilan de la feuille de route 2024	APPROUVÉE
DEL-02-2025	Débat d'orientation budgétaire	APPROUVÉE

Date de publication : 10 mars 2025



## DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°01/2025

Séance du 06 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars, à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration régulièrement convoqué en date du vingt-cinq février deux mille vingt-cinq s'est réuni au nombre prescrit par la loi à ALBI sous la présidence de Monsieur Sylvian CALS.

Étaient présents : Messieurs Sylvian CALS, François BONO, Jean-Paul ROCACHE, Philippe HEIM, Claude CRAYSSAC, Nicolas GERAUD, Gilbert VERNHES, Pascal HEBRARD, André CABROL, Laurent DESHAYES et Mesdames, Michelle LAVIT, et Florence BELOU.

Ont donné pouvoir :

Madame Sandrine SANDRAL a donné pouvoir à Monsieur Sylvian CALS.

Madame Jean-Pierre LEFLOCH a donné pouvoir à Monsieur François BONO

Étaient excusés : Messieurs Alain CABROL, David DONNEZ, François VERGNES, Jean-Marc BALARAN, Sylvain FERNANDEZ, Jean-Paul CHAMAYOU, Christian MAZARS, Gilles TURLAN, Philippe BANCAL, Gérard CAUQUIL, et Mesdames Géraldine ROUANET-ASTRUC, Cécile LAHARIE-FAUVEL, Françoise PONS, Corinne DELPAS, Marie-José ESCANEZ, Marie-Hélène VAUTHIER, Sylvie BIBAL-DIOGO, Véronique OURLIAC, et Marie-Claire MALROUX ;

Monsieur Philippe HEIM a été nommé Secrétaire de séance.

Les conseillers présents et représentés totalisent 14 voix.

### **OBJET : BILAN FEUILLE DE ROUTE 2024**

**Monsieur Sylvian CALS, Président, expose à l'assemblée ce qui suit ;**

**VU** les articles L452-1 et suivants du code général de la Fonction Publique relatif aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

**VU** la délibération n°3/2022 du 31 mars 2022 portant adoption des orientations de mandat 2022-2026,

**CONSIDERANT** la volonté des élus du Conseil d'Administration de décliner annuellement les orientations de mandat dans une feuille de route annuelle,

**ENTENDU** la proposition du Bureau du Conseil d'administration,

**Le Conseil d'Administration prend acte,**

**Article 1** : du bilan de la feuille de route 2024 du Centre de Gestion du Tarn.

---

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture  
le.....  
et publication du .....

---

Ainsi fait et délibéré les jours,  
mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
Sylvian CALS



## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°02/2025

Séance du 06 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars, à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration régulièrement convoqué en date du vingt-cinq février deux mille vingt-cinq s'est réuni au nombre prescrit par la loi à ALBI sous la présidence de Monsieur Sylvian CALS.

Étaient présents : Messieurs Sylvian CALS, François BONO, Jean-Paul ROCACHE, Philippe HEIM, Claude CRAYSSAC, Nicolas GERAUD, Gilbert VERNHES, Pascal HEBRARD, André CABROL, Laurent DESHAYES et Mesdames, Michelle LAVIT, et Florence BELOU.

Ont donné pouvoir :

Madame Sandrine SANDRAL a donné pouvoir à Monsieur Sylvian CALS.

Madame Jean-Pierre LEFLOCH a donné pouvoir à Monsieur François BONO

Étaient excusés : Messieurs Alain CABROL, David DONNEZ, François VERGNES, Jean-Marc BALARAN, Sylvain FERNANDEZ, Jean-Paul CHAMAYOU, Christian MAZARS, Gilles TURLAN, Philippe BANCAL, Gérard CAUQUIL, et Mesdames Géraldine ROUANET-ASTRUC, Cécile LAHARIE-FAUVEL, Françoise PONS, Corinne DELPAS, Marie-José ESCANEZ, Marie-Hélène VAUTHIER, Sylvie BIBAL-DIOGO, Véronique OURLIAC, et Marie-Claire MALROUX ;

Monsieur Philippe HEIM a été nommé Secrétaire de séance.

Les conseillers présents et représentés totalisent 14 voix.

### OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

**Monsieur ROCACHÉ, vice-Président, présente à l'assemblée ce qui suit ;**

**VU** le décret n°85-643 du 25 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion et notamment son article 33 stipulant : « Un débat a lieu au conseil d'administration sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. »

**CONSIDERANT** que le débat d'orientation budgétaire a lieu sur la base d'éléments figurant dans le rapport d'orientation budgétaire.

**CONSIDERANT** que le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'une délibération qui en acte la tenue.

**ENTENDU** le Vice-Président dans sa présentation des orientations budgétaires du Centre de gestion du Tarn,

**Le Conseil d'Administration prend acte,**

**ARTICLE 1 :** de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

---

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture  
le.....  
et publication du .....

---

Ainsi fait et délibéré les jours,  
mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme  
Le Président,  
Sylvian CALS

